

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 21S Pratique de la Comptabilité 1			
Code	ECCM2B21SPCP1	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Approfondissement des connaissances en matière TVA, cas pratique et utilisation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de déterminer et d'appliquer les règles en matières d'opérations intracommunautaires de biens;
- de comprendre la législation relative aux réglementations forfaitaires, d'établir la feuille de calcul relative au forfait "Boulangers, Boulangers-pâtisseries"
- d'établir les déclarations TVA;
- de tenir ses connaissances à jour dans les matières concernées
- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B21PCP1A TVA et comptabilité 48 h / 4 C

ECCM2B21PCP1B Logiciels comptables 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B21PCP1A TVA et comptabilité 40

ECCM2B21PCP1B Logiciels comptables 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

TVA et comptabilité			
Code	3_ECCM2B21PCP1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est le prolongement des activités d'apprentissage "TVA", "Fondements d'une comptabilité générale", "Opérations de fin d'exercice comptable" du Bloc1 en les reliant entre elles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de déterminer et d'appliquer les règles en matières d'opérations intracommunautaires de biens;
- de comprendre la législation relative aux réglementations forfaitaires, d'établir la feuille de calcul relative au forfait "Boulangers, Boulangers-pâtisiers"
- d'établir les déclarations TVA;
- de tenir ses connaissances à jour dans les matières concernées.

- d'analyser et d'enregistrer les factures présentant des problèmes spécifiques en matière de TVA,
- à partir de pièces justificatives d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Livraisons et acquisitions intracommunautaires de biens.
Règlementations forfaitaires et plus particulièrement le forfait "Boulangers, Boulangers-pâtisiers".
Établissement des déclarations TVA y relatives.
Implications comptables en matière de TVA, étude de cas pratiques
Concepts-clés : TVA, Déductions, Restitutions

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème
Cours magistral
Étude de cas

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de " questions-réponses " est organisée en fin d'activité d'apprentissage.
Exercices et étude de cas similaires à l'examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus axé sur des cas pratiques disponible sur connected
Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie et les exercices.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Logiciels comptables			
Code	3_ECCM2B21PCP1B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AA permet une introduction à la logique d'encodage propre aux logiciels comptables en comparaison aux écritures de comptabilité manuscrites.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, sur base des notions et modèles vus en classe, l'étudiant devra être capable :

- d'utiliser les fonctionnalités du logiciel comptable étudié,
- de paramétrer un dossier
- de repérer le type de document auquel il fait face et pouvoir les trier (achats/ventes/date livraison ou paiement...)
- d'effectuer l'encodage de factures simples

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Initiation au logiciel comptable Sage BOB 50

- écritures manuscrites VS encodage dans un logiciel
- création d'un dossier
- gestion du compte PCMN
- paramétrage des imputations automatiques
- création et gestion des journaux, gestion des fiches tiers
- encodage de factures nationales simples

Démarches d'apprentissage

Cette AA se déroulera en modules et mettra en relation des aspects théoriques avec des exemples concrets.

L'étudiant reçoit un document de base ainsi qu'une monographie simple (cas fictif d'entreprise avec pièces justificatives) qui servira de cas pratique pour l'utilisation du logiciel sur ordinateur.

Tout au long de l'apprentissage sur le logiciel, l'étudiant est amené à compléter lui-même son cours avec les chemins d'accès aux différents encodages afin de se constituer son propre manuel d'utilisation.

Remarque : L'activité privilégie, de la part de l'étudiant, le travail en autonomie. Ce dernier est, en effet, amené à trouver la ou les solution(s) possible(s) et en faire partager le groupe, l'enseignant ayant essentiellement le rôle de coach / support en cas de difficulté.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Révision des points clés de chaque module précédent en début de session
- Corrections collectives pour les étudiants présents au cours avec séances de questions-réponses

L'étudiant est responsable du paramétrage, de l'encodage et de la correction de ses dossiers.

Il est donc particulièrement important qu'il assiste au cours de manière assidue. Une bonne maîtrise de la comptabilité générale et de la TVA ainsi que des cours d'informatique du bloc 1 et du Q1 du bloc 2 est indispensable.

Ouvrages de référence

N/A

Supports

Notes de cours avec théorie et exercices pratiques disponibles sur Connected

Logiciel disponible sur les PC de l'établissement et lien de téléchargement à disposition des étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux modules intervient dans la note à hauteur de 50%, soit 10/20 avec une présence obligatoire de 100% par module et de 12h/12h au total, sans exception, sauf en cas de CM. Une visite de stage ou une raison personnelle ne pourra pas constituer une raison justifiée d'absence. La moitié de la note sera composée d'évaluations continues avec un ou plusieurs exercices lors des modules.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Vu le caractère très pratique du cours, la présence en classe est indispensable. Des dizaines d'encodages et de paramétrages sont effectués par séance. Dès lors, si l'étudiant(e) manque une séance, il se met délibérément en faute et en retard pour la suite. Sauf certificat médical, il devra rattraper seul son retard, pendant les séances de cours et sans poser de questions sur les modules qu'il aurait râté.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).